

Commission Education – Culture – Sport – Jeunesse Tourisme – Patrimoine – Vie Associative

Réunion du 18 septembre 2008

Présents : Stéphane DELPEYRAT (Saint Aubin) – Françoise DARTIGUE-PEYROU (Montfort en Chalosse) – Gérard FABRE (Arue) - Dominique LABARBE (Bordères) Nicolas DE WATRIGANT (Artassenx) – Eric DUCOS (Mugron) – Albert TONNEAU (Linxe) – Martine DARMAILLACQ (Linxe) – Gilles COUTURE (Geaune).

Excusé : Philippe DUBOURG (Carcarès Sainte Croix).

La commission a consacré la totalité de sa réunion aux problèmes d'éducation.

Le Président, Stéphane Delpeyrat a rendu compte de son audience avec Madame l'Inspectrice d'Académie.

1 - Bilan statistique de la rentrée

Effectifs : Madame l'Inspectrice d'Académie a fait état au 15 septembre d'un effectif déficitaire de 201 élèves par rapport aux 32.862 élèves attendus.

Les écoles primaires ont fait l'objet de 49 ouvertures et de 16 fermetures, soit 33 nouvelles classes.

Les taux d'encadrement les plus faibles sont ceux de
ARJUZANX – GARROSSE - SINDERES (15)
LABOUHEYRE (17)
ARUE – CACHEN - LENCOUACQ (17,5)
GABARRET (19,6).

Aucune classe élémentaire ne comprend un effectif de 26 élèves ou plus.

Il est fait état de la création d'un conseiller pédagogique pour le gascon.

2 - Aide personnalisée aux élèves en difficulté

La très grande majorité des écoles ont choisi de répartir cette aide personnalisée en 4x30 minutes intégrées pour 40% après la classe, 20% en début de journée et 35% lors de la pose méridienne entre 12h et 14h.

Il est à noter qu'un certain nombre d'écoles ont été autorisées à déroger au respect de la pose méridienne de 1h30, mais toutes les écoles respectent une pause minimale de 1h.

Toutes les dérogations relatives aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école ont été accordées.

Il est à noter que ce dispositif de l'aide personnalisée à un caractère expérimental et qu'il peut être modifié en cours d'année.

3 - Organisation du temps scolaire

Toutes les écoles des Landes sans exception ont adopté la semaine de 4 jours.

4 - Accompagnement éducatif

Ce dispositif concerne 64 écoles dans le département. Il s'agit de 2 heures consacrées tous les soirs à des activités culturelles artistiques ou sportives ou à du soutien scolaire.

Il est consacré aux élèves volontaires. Madame l'Inspectrice d'Académie fait état de la mise en place de ce dispositif pour les 64 écoles concernées.

5 – Droit d'accueil

Une lettre va être très prochainement adressée aux maires par l'Inspectrice d'Académie pour la mise en oeuvre de la circulaire du 26 août (pièce jointe n°1) relative à la loi du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

En raison d'un préavis de grève déposé pour le 7 octobre prochain et en raison du contrôle préalable devant être exercé concernant les personnes assurant l'accueil, **Madame l'Inspectrice d'Académie souhaiterait obtenir dans les meilleurs délais, la liste fournie par les mairies des personnes susceptibles d'assurer l'accueil.**

Pour les grèves, il est prévu que soit communiquée à l'ensemble des maires, la liste de toutes les écoles du département dont le taux de grévistes est inférieur à 25% et de toutes celles dont le taux est supérieur à 25%.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

1 - Pour le bilan statistique de la rentrée

Les membres de la commission s'étonnent du déficit de 201 élèves dont a fait état Madame l'Inspectrice d'Académie.

Les maires concernés sont invités à saisir l'Association des Maires pour fournir des éléments d'information.

Les taux d'encadrement faibles pour certaines écoles doivent être considérés comme une alerte pour la rentrée 2009.

2 - Pour l'aide personnalisée aux élèves en difficulté

Les membres de la commission regrettent qu'il ait pu être dérogé au respect de la pause méridienne de 1h30 recommandée par Madame l'Inspectrice d'Académie.

3 - Pour l'organisation du temps scolaire

Les membres de la commission s'étonnent qu'aucune école n'ait opté pour la semaine de 4 jours ½, plus favorable aux enfants.

Cette question devra faire l'objet d'une nouvelle concertation pour la rentrée 2009.

4 - Pour l'accompagnement éducatif

Les membres de la commission s'interrogent sur le fait de savoir si cet accompagnement éducatif est considéré comme du temps scolaire ou du temps périscolaire.

Des informations seront demandées à l'Inspection Académique sur le contenu des 2 heures d'accompagnement éducatif pour les 64 écoles concernées.

5 - Pour le droit d'accueil

Les membres de la commission souhaitent qu'une lettre du Président de l'Association des Maires soit adressée au Préfet et à Madame l'Inspectrice d'Académie pour dénoncer le fait qu'aucune disposition relative au taux d'encadrement et à la qualification des personnels d'accueil ne figure dans la circulaire d'application de la loi alors qu'en la matière, des contraintes importantes sont imposées aux collectivités notamment pour les centres de loisirs.

Les membres de la commission souhaitent que les fonctionnaires territoriaux ne figurent pas parmi les personnes désignées pour l'accueil.

Les membres de la commission recommandent aux maires de bien informer les familles sur les conditions particulières de cet accueil.

Il est rappelé que la restauration scolaire n'est pas comprise dans l'obligation d'accueil.

Il est recommandé aux maires de saisir l'Association des Maires de toute difficulté d'application de la loi.

6 - Règlement des écoles maternelles, élémentaires et primaires du département des Landes

Il est décidé de diffuser ce règlement à tous les maires (pièce jointe n°2)

7 - Position de l'AMF

voir pièce n° 3.